MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-GERMAINE-BOULÉ

Lundi 16 décembre 2024

Province de Québec
Sainte-Germaine-Boulé
Abitibi-Ouest

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Germaine-Boulé, tenue le 16 décembre 2024 à 18h30 au 199, chemin J.-Alfred-Roy.

M. Jaclin Bégin, maire, préside l'assemblée tandis que Mme Claudie Aubin, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire.

Présents(es) : Mme Valérie Lambert, M. David Goulet, Mme Mélanie Caron-Croisetière, M. Frédéric Audet, M. Marc Vallières

Absent(es) : Mme Mélanie Morin

Constatation du quorum et de la régularité de la séance

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec).

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à **18h30**.

R.8650-24 **Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par M. David Goulet, appuyé par M. Frédéric Audet et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

R.8651-24 **Adjudication du contrat pour la réalisation des forages exploratoires :**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM pour la préparation du devis administratif, et la gestion de la demande de prix, pour la réalisation de forages exploratoires sur le terrain derrière l'aréna.

ATTENDU QUE les données récoltées seront utilisées pour le projet d'alimentation et de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées (projet inscrit au volet 1 du PRIMEAU) et que les frais liés au présent mandat sont admissibles à l'aide financière du MAMH.

ATTENDU QUE cinq (5) fournisseurs de services ont été contacté par écrit et que deux (2) soumissions ont été reçues :

- Groupe Puitbec Inc. au montant de 49 500. 00 $ avant taxes.
- Puits Abitibi au montant de 36 300.00 $ avant taxes.

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a montré l'entreprise « Puits Abitibi » (nom du représentant autorisé : David Bolduc, secrétaire) comme étant le soumissionnaire ayant soumis le prix le plus bas.

Il est proposé par M. Marc Vallières, appuyé par Mme Mélanie Caron-Croisetière, et résolu d'adjuger à « Puits Abitibi » le contrat pour la réalisation des forages

exploratoires sur le terrain derrière l'aréna municipal, au montant de **41 735.93 $** taxes incluses.

ADOPTÉE

R.8652-24 **Fermeture de la session :**

Il est proposé par Mme Valérie Lambert et résolu à l'unanimité de procéder à la fermeture de la session, il est 18 h 40.

ADOPTÉE

_____ _____

Jaclin Bégin, Maire Claudie Aubin, Directrice-générale

Je, Jaclin Bégin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.